

[Text]

Mr. Priddle: Mr. Chairman, in administering that aspect of interprovincial gas trade, the board has not recognized any core or non-core distinction, such as is recognized in Alberta; nor in our gas export surplus procedures, which I mentioned in my opening statement that was published in September 1987, have we recognized any need to distinguish Canadian requirements for the core market as against any other part of the Canadian market.

Senator Hays: I appreciate that this has not been done; but if, for example, Ontario accepts the invitation—perhaps unspoken—of Alberta to develop the core market system, which you have so ably described, do you not see the NEB as having a role to play in assuring deliverability and those kinds of things? Obviously those kinds of questions will have to be answered if that kind of a system to assure long-term supply of gas is going to work?

Mr. Priddle: No, we do not see that this is a legitimate aspect of a pipeline regulation pursuant to Part IV of our act; so we do not have jurisdiction there. We have already taken a decision that the core or non-core distinction should not be part of our administration of long-term gas exports pursuant to Part VI.

Senator Hays: Okay; that answers my question. What will happen if your monitoring shows that you have a concern about the security of supply for Canada? For instance, an earlier witness—I think it was the Ontario Natural Gas Association—said that we have a 30-year supply of gas; the U.S. has 10. You pool it and we have 13 together. We cannot do that because we do not have the facilities to do so, but there is a point in time at which you would presumably be alarmed or concerned about security of supply. If that happened, what role do you see the NEB playing in terms of dealing with that problem, assuming we had the agreement in place?

Mr. Priddle: The board's role in the first place would be to analyze the situation and draw public attention to it. The board has a long record of energy analysis and publication from time to time of reports on the developing total energy situation and sectoral energy situation in Canada. The first step, should we see such a situation developing, would be to report on it to the minister, the government and the Canadian public at large.

Let me say parenthetically that I was preparing myself, in the last couple of days, to make a presentation at the annual convention of an American gas association, the Midwest Gas Association, Monday and Tuesday of next week. I was talking with a Canadian exporter about lines to take, as it were. He said, "Now, you must not go down there without telling the Americans that there is absolutely no risk of their being swamped by Canadian gas." We are seeing this as the other side of the coin, Senator Hays.

[Traduction]

M. Priddle: M. le Président, en administrant ce volet du commerce interprovincial de gaz, l'Office n'a pas fait de distinction entre le marché habituel et les autres, comme c'est le cas en Alberta; en ce qui concerne les procédures d'exportation des excédents de gaz, ce dont j'ai parlé dans la déclaration d'ouverture qui ont été publiées en septembre 1987, il n'a pas non plus jugé nécessaire de faire une distinction entre les besoins du marché canadien habituel et les autres secteurs du marché national.

Le sénateur Hays: Je sais que cela n'a pas été fait, mais si, par exemple, l'Ontario accepte l'invitation—peut-être tacite—de l'Alberta de développer le système de marché habituel, que vous avez si bien décrit, ne pensez-vous pas que l'ONE aurait un rôle à jouer pour veiller à ce que les livraisons se fassent et autres choses du même genre? Manifestement, ce sont là des questions qui auront besoin d'une réponse si nous voulons que ce genre de système assure un approvisionnement de gaz à long terme.

M. Priddle: Non; cela ne nous paraît pas constituer un élément légitime d'un règlement concernant les pipelines en vertu de la partie IV de notre loi, et nous considérons donc que nous n'avons pas compétence dans ce domaine. Nous avons déjà décidé que la distinction entre marchés habituel et autres marchés ne devrait pas intervenir dans notre administration des exportations de gaz à long terme en vertu de la partie VI.

Le sénateur Hays: Bon; cela répond à ma question. Que se passera-t-il si la surveillance que vous exercez révèle que la sécurité de l'approvisionnement du Canada est menacée? Par exemple, un témoin antérieur—je crois qu'il s'agissait de l'Ontario Natural Gas Association—a dit que nous disposons de trente années de réserve de gaz, et que les États-Unis en ont dix. Si nous mettons nos réserves en commun, cela nous en fait treize chacun. C'est impossible pour nous de la faire car nous n'avons pas les installations nécessaires, mais il pourrait bien arriver un moment où la sécurité d'approvisionnement commencera à vous donner du souci. Si cela se produisait, quel rôle selon vous, l'ONE devrait-il jouer pour régler ce problème, à supposer que l'Accord ait été approuvé?

M. Priddle: En premier lieu, le rôle de l'Office consisterait à analyser la situation et à appeler l'attention du public dessus. L'Office a une longue habitude des analyses énergétiques et publie de temps à autre des rapports sur l'évolution de la situation globale et de la situation sectorielle dans le domaine énergétique au Canada. Si nous voyons une telle situation se développer, la première mesure consisterait pour nous à la signaler au ministre, au gouvernement et à l'ensemble du public canadien.

Permettez-moi de vous dire, par parenthèse, que je me prépare depuis deux jours à faire un exposé au congrès annuel d'une association de producteurs de gaz américaine, la Midwest Gas Association, qui doit se dérouler lundi et mardi de la semaine prochaine. Je demandais à un exportateur canadien quelle orientation donner à mes propos et il m'a dit, «si vous allez là-bas, n'oubliez surtout pas de dire aux Américains qu'ils ne risquent absolument pas d'être envahis par les gaz canadiens». Nous voyons là en quelque sorte le revers de la médaille, sénateur Hays.